

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2010

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Yves MARTIN, Yann LE GALL, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROUL, Patrick HENRY, Patrick SAVOURÉ, Joseph BODIN, Marie-Noëlle BLANCHARD, Marie-Jo BOUVRY, Jean-Luc PERDRIEL, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Noël LEBRETON, Xavier BOUDET, Jean-Luc PEAUDEAU, Malik OUMOHAND, Joël FEILDEL, Françoise LACHERON.

Eugène MALOEUVRE et Patrick SAVOURÉ sont arrivés à 20h45.

Absents excusés : Marie-Paule DESPRÉS, Jean POIRIER, Bénédicte VALLOIS.

Procuration : Marie-Paule DESPRÉS a donné procuration à Pierre JÉGU.

M. Noël LEBRETON a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

Après lecture des rapports relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré :

- Vote des tarifs publics 2011.

Chaque année, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'évolution des différents tarifs publics institués par la collectivité pour l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

⇒ **Approuve** le vote des tarifs publics pour l'année 2011 tels qu'ils figurent en annexe.

- ZAC du Bocage – Comptabilité de stock.

Comme chaque année, il convient d'arrêter la valeur du stock final des terrains à bâtir suivant le coût réel des travaux.

- <u>Valeur du stock</u> :	35 705,83 €
- <u>Travaux réalisés en 2010</u> :	128 516,49 €
- <u>Vente de terrains et subventions</u> :	0 €
- <u>Valeur du stock au 31/12/2010</u> :	164 222,32 €

Fonctionnement :

7135		3555	
35 705,83 €	164 222,32 €	164 222,32 €	35 705,83 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

⇒ **Approuve** les opérations d'ordre budgétaire, décrites ci-dessus, correspondant à la comptabilité de stock de la ZAC du Bocage.

- Décision modificative n°5 – Virement de crédits.

Les travaux relatifs aux eaux pluviales effectués dans la rue du Verger étant plus importants que prévus, il est nécessaire de prévoir un réajustement de crédits au compte 2315 pour un montant de 6 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **Approuve** la décision modificative n°5 ainsi présentée :

Dépenses d'investissement :

- C/ 2315.16 : - 6 800 €
- C/ 2315.17 : + 6 800 €

- Modification de la dénomination du budget annexe « Pôle Santé ».

La nomenclature INSEE n'étant pas la même entre les zones d'activités et les lotissements, les services fiscaux ont demandé à ce que la dénomination du budget annexe « Lotissement Pôle Santé » soit modifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

⇒ **Approuve** le changement de dénomination du budget annexe « Lotissement Pôle Santé » en « ZA Pôle Santé ».

- Cession de deux parcelles cadastrées ZO n°8 et 9.

La Commune a été saisie d'une demande d'achat de deux parcelles contigües, situées à « La Romerie » et cadastrées ZO n°8 (3 870 m²) et n°9 (1 400 m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la cession des parcelles cadastrées ZO n°8 et 9 et d'une superficie respective de 3 870 m² et 1 400 m²) moyennant le prix de 1 360 € au profit de Monsieur J.M. POULAIN.
- ⇒ **Précise** que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ **Charge** l'Étude de Me LE POUAPON de rédiger l'acte notarié et Monsieur le Maire de signer tous documents en rapport avec la présente affaire.

- Cession de la parcelle communale cadastrée ZB n°1.

Un particulier, Monsieur NICKELS, demeurant à « La Bauvais » sur la commune de Retiers, souhaite faire l'acquisition d'une emprise communale cadastrée ZB n°1, située en limite de la commune de Retiers et desservie par le chemin rural n°4 dit de « La Fôlerie ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** la cession de la parcelle cadastrée ZB n°1, d'une superficie respective de 2 370 m² moyennant le prix de 603,50 € au profit de Monsieur NICKELS, demeurant à « La Bautrais », commune de Retiers.
- ⇒ **Précise** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ **Charge** l'Étude de Me LE POUPON de rédiger l'acte notarié et Monsieur le Maire de signer tous documents en rapport avec cette affaire.

- Questions diverses.

Maison de Santé :

Lors du premier échange avec le Cabinet MICHOT, quelques orientations avaient été données quant à la réalisation de l'esquisse en privilégiant l'option n°2 (entrée principale du bâtiment côté Est avec cheminement piétonnier du parking vers le bâtiment, une entrée distincte pour les usagers et le personnel soignant, bâtiment en H avec une extension possible côté Nord-Est, retrait du bâtiment de 10 mètres par rapport à l'avenue du Général de Gaulle, ...)

Un second échange a eu lieu le 16 décembre avec le cabinet MICHOT. Un compte-rendu de cette réunion a été fait aux élus qui le souhaitaient le samedi 18 décembre.

Pour information, le dossier relatif au permis d'aménager du « Pôle Santé » avait été déposé début décembre. Le délai d'instruction étant de trois mois, les travaux de viabilisation devraient pouvoir commencer début mars 2011.

Camping :

Retour sur l'échange que la Commune a eu avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à propos de la réalisation d'une étude sur le camping (dispositif ORATEL).

Il s'agit de réaliser un diagnostic (présentation générale de l'équipement, la dimension commerciale, les moyens humains, le foncier, les capacités d'évolution) et de formuler des préconisations (repreneurs, normes, investissement, politique commerciale) avec l'accompagnement d'un notaire et d'un expert-comptable. La municipalité devra, également, s'interroger sur le mode de gestion du camping : cession à un privé, délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

- Prochaines séances du Conseil Municipal :

- Mardi 25 janvier 2011 à 20h30.
- Mardi 1^{er} mars 2011 à 20h30.
- Mardi 5 avril 2011 à 20h30.
- Mardi 10 mai 2011 à 20h30.
- Mercredi 15 juin 2011 à 20h30.

Le 21/12/2010
Le Maire,
Pierre JÉGU